



Tant que l'indépendance n'est pas faite, elle reste à faire – Gaston Miron

Adresse postale

IPSO, C.P. 42080, B.P. Roy
Montréal (Québec) H2W 2T3

Facebook : <https://www.facebook.com/LesIPSO>

Twitter : https://twitter.com/Les_IPSO

Site web : <http://ipsoquebec.org>

Renseignements : lesipsoquebec@gmail.com

INFO-IPSO

Novembre-décembre 2019, janvier 2020

► Le 25^{ème} anniversaire des IPSO en 2020 !

Cette année, les IPSO commémoreront leur 25^{ème} anniversaire, celui du Référendum sur la souveraineté du Québec (30 octobre 1995) et celui de la crise d'octobre (1970). Plusieurs activités seront consacrées à ces événements.

Le 22 juin 1995, 100 intellectuels québécois signaient le manifeste *Oui au changement*, préparé par Jocelyne Couture, Pierre Gendron, Guy Lachapelle, Jacques-Yvan Morin, Kai Nielson, Guy Rocher, Michel Sarra-Bournet, Mathieu-Robert Sauvé, Michel Seymour, Geneviève Sicotte, Daniel Turp, Jules Pascal Venne. Ils en appelaient au rôle des intellectuels dans le contexte où se préparait le Référendum d'octobre 1995 :

« Les « affaires de la cité » doivent susciter l'intérêt de tous les citoyens et de toutes les citoyennes, mais elles sollicitent en particulier les intellectuels. Cela est d'autant plus vrai que ceux-ci ont joué un rôle déterminant dans le développement du Québec contemporain, rôle auquel ils ne doivent pas renoncer au moment où le peuple est invité à prendre des décisions majeures sur son avenir collectif. Les intellectuels ne doivent pas démissionner de l'esprit de liberté qui est leur bien le plus précieux. Ils négligeraient leurs responsabilités s'ils prétendaient que leur désengagement équivaut à une garantie de sérieux et d'objectivité, et s'ils s'abstenaient d'intervenir sur la place publique. Il arrive un temps où ne rien faire et ne rien dire, c'est en fait entériner le statu quo ».

<https://www.ipsoquebec.org/manifeste>

Ils y développaient huit arguments en faveur de la souveraineté. Le contexte a changé mais le projet d'indépendance et l'engagement des intellectuels demeure toujours aussi

indispensable! Comme tant de peuples qui ont dû conquérir leur indépendance, le temps viendra...

Les membres du Conseil d'administration des Intellectuels pour la souveraineté vous souhaitent une année 2020 profitable tant au plan collectif qu'individuel.

Jean-François Payette, président

Micheline Labelle, vice-présidente

Michel Rioux, secrétaire

Pierre Serré, trésorier

Anne Michèle Meggs, registraire

Jean-Philippe Meloche, conseiller

Jocelyne Couture, conseillère

Ainsi que Claude G. Charron, Ferid Racim Chikhi, Florent Michelot, Jean-René Plante et Ercilia Palacio-Quintin, membres du CA.

► **Compte-rendu de la soirée-débat sur *Les technologies numériques et l'indépendance. Enjeux politiques, sociaux et techniques pour l'émancipation nationale, 28 novembre 2019.***

La problématique du débat : Dans ce 21^e siècle résolument numérique, d'innombrables enjeux sont soulevés par les transformations tous azimuts qui s'imposent aux personnes comme aux collectivités, depuis l'épicentre de la Silicon Valley, au rythme effréné du progrès technologique et de la course mondiale aux nouveaux marchés. Parmi les enjeux les plus incontournables que l'on a vus surgir au cours des dernières années, celui de la souveraineté figure en tête de liste, notamment autour des questions de l'applicabilité du droit des États sur Internet, du pouvoir immense exercé par les multinationales américaines Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft (GAFAM) du contrôle et de la protection des données ou de la surveillance de masse qui attaque nos libertés fondamentales.

À quoi peut ressembler une souveraineté québécoise qui ne peut qu'être partielle dans le Québec province? Que serait-il possible de faire de plus pour conquérir notre souveraineté en matière de numérique avec les pleins pouvoirs d'un État indépendant?

Le débat était animé par **Martine Desjardins**, Directrice générale du Mouvement national des Québécoises et des Québécois.

Mathieu Gauthier-Pilote, informaticien, président de FACIL (Appropriation collective de l'informatique libre).

Aujourd'hui, il n'est pas un domaine de l'activité humaine qui échappe à la déferlante numérique, qui est passée en quatrième vitesse dans les années 1990 avec le branchement à Internet de pratiquement toutes les organisations et de tous les ménages des nations dites développées, dont la nôtre. Les bienfaits de l'ordinateur branché à Internet étant aussi facilement perceptibles et quasi irréversibles que ceux de l'électricité, personne ne songe déjà plus à proposer de revenir en arrière, malgré les désordres et les reculs tout aussi perceptibles que la transition numérique nous impose.

Dans le désordre et la confusion, au rythme effréné du progrès technologique et de la course mondiale aux nouveaux marchés, des logiciels – que le commun des mortels,

intellectuels compris, ne sait ni lire ni écrire – se sont installés au beau milieu de nos vies, dans la sphère de notre intimité, à l'interface de nos interactions interpersonnelles et sociales. Quelques grandes sociétés privées, qui détiennent la propriété sur plusieurs de ces logiciels opaques, les exploitent à leur avantage dans une nouvelle économie marchande de la donnée, non régulée bien sûr, qui s'est bâtie au mépris complet des libertés, des droits et des intérêts des utilisateurs d'appareils numériques, individuels et collectifs, où qu'ils soient sur Terre. En quelques décennies, des constitutions et des lois nationales sont devenues caduques face à des phénomènes qui se déroulent hors les frontières, « dans les nuages », autant dire dans le brouillard...

Une déferlante numérique, donc, dans tous les secteurs du privé, tous les secteurs du public, propulsée par des entités multinationales hors la loi qui, avec leurs produits et leurs « services » en ligne, défient les États jusque dans leurs fonctions régaliennes : battre monnaie, défendre le territoire, assurer la sécurité intérieure, authentifier les personnes, établir le cadastre, préserver le patrimoine, décider du statut des langues de l'administration, etc.

Ainsi, avons-nous vu surgir au cours des dernières années, parmi les enjeux les plus incontournables du nouveau siècle, celui de la *souveraineté*, qui figure en tête de liste, notamment autour des questions de l'applicabilité du droit des États sur Internet, du pouvoir immense exercé par les multinationales américaines Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft (GAFAM), du contrôle et de la protection des données, de la surveillance de masse – commerciale et étatique – qui attaque nos libertés fondamentales.

Partout à travers le monde, des États s'efforcent de répondre au défi par des politiques visant à restaurer leur souveraineté érodée dans le cyberspace, nouveau territoire de conflictualités. Des instances internationales, l'ONU en tête, recherchent les voies de consensus pour que le droit international y soit appliqué, dans un esprit de paix et de coopération, par les États-nations : les droits des personnes et des peuples doivent être les mêmes en ligne ou hors ligne. Les désaccords entre États sont cependant très loin d'être résolus.

Dans les régimes autoritaires et capables de l'être – Chine et Russie – une réponse simple est venue assez tôt : faire sécession de l'Internet mondialisé, en le « nationalisant » en quelque sorte. Seul l'État national ou des grandes entreprises domestiques (les chinoises Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi, les russes Yandex, Mail.ru) doivent pouvoir pister, profiler, surveiller et contrôler les citoyens : dehors les USA et adieu les sphères intimes et privées des personnes. Tout va plus vite quand il n'est pas nécessaire de composer avec les libertés et les droits des citoyens.

L'action de l'Europe libérale est venue plus lentement, accélérée heureusement par les révélations d'Edward Snowden de l'été 2013. Sous l'impulsion du couple franco-allemand, l'Union européenne a répondu à l'enjeu de la souveraineté numérique en tentant notamment de favoriser l'émergence de fournisseurs de services infonuagiques nationaux sur son « Marché intérieur numérique » (*Digital Single Market*), en mettant à jour le cadre juridique concernant l'hébergement et le traitement des données (le RGPD, applicable depuis mai 2018) et en se donnant des normes de sécurité supérieures à celles proposées à l'international par l'ISO. En attendant la réforme de la fiscalité internationale – et l'affaiblissement des souverainetés criminelles ? – la France et l'Autriche taxent le chiffre d'affaires des géants du numérique au niveau national. Nous

saurons en juin 2020 ce qu'il aura été possible de négocier à l'OCDE pour adapter la fiscalité à la numérisation de l'économie.

Défendre sa souveraineté devant Internet : qu'une affaire de nations puissantes ? Non. Des États bien plus petits que la France ou l'Allemagne, notamment l'Estonie, la Finlande et l'Islande, montrent que le secteur public peut prendre en charge des pans entiers de sa propre « transformation numérique » et tirer la société dans une direction compatible avec la protection de la vie privée et l'enrichissement collectif, lorsque la volonté et les moyens politiques sont au rendez-vous.

[...]

Contactez mathieu.g.p@facil.qc.ca pour obtenir une copie du texte intégral avec notes et suggestions de lecture.

Florent Michelot, licencié en droit, chargé de cours en science politique, UQAM et doctorant en andragogie à l'Université de Montréal.

Voir le diaporama :

https://slides.com/michelotflorent/191128_ipso_numeriqueetindependance/.

Le numérique recouvre trop d'outils, d'acteurs et de pratiques pour une lecture uniforme. En effet, un outil n'a d'effet que par les pratiques (*cf.* genèse instrumentale, Rabardel, 1995). C'est la nature de l'État et des principes qu'il sous-tend qui vont, ou non, faire du numérique un monde émancipateur.

Au tournant néolibéral des années 1980, le numérique émerge comme un lieu d'opposition crédible. Internet devient, pour ces mouvements, un moyen de pratiquer l'auto-organisation à une échelle sans précédent afin de prendre son destin en main (*cf.* notion d'*empowerment* aux États-Unis). Il y a convergence (mais pas unité ! *Cf.* le vieux clivage entre gauche libertaire et étatisme marxien) avec le fait que, pendant la décennie 1970, une conviction s'ancrait déjà : c'était par les médias que le changement social pouvait advenir. On revient à l'analyse de Gramsci sur l'hégémonie culturelle.

Problématique

Dans quelle mesure l'usage des technologies peut-il être un levier d'émancipation (liberté sociale et politique), ou, au contraire, vecteur d'aliénation (dépendance à la technologie) ?

Deux lignes s'entrechoquent :

- Ère numérique comme un renouvellement de l'impérialisme, particulièrement par l'imposition d'un hégémonisme capitaliste nord-américain sur l'ensemble des dimensions économiques, culturelles, sociales, environnementales...
- Ère numérique comme nouvelle phase d'émancipation et de justice sociale pour l'ensemble du monde du travail qui ouvrira des perspectives inédites aux peuples pour rompre avec l'accroissement des inégalités, et permettra de construire du vivre ensemble.

Un lieu d'Aliénation ?

Les valeurs de partage et de collaboration nées avec l'Internet ont été détournées, une brèche pour les puissances du numérique. Les GAFAM sont remis en cause en raison de leur concentration en oligopoles (particulièrement dans le milieu créatif avec ce que cela implique en termes d'hégémonie culturelle, *cf.* Gramsci). Pour rappel, la production culturelle est une question d'environnement culturel, mais aussi d'économie. En outre, il ne faudrait pas négliger :

- Les aspects sociaux (San Francisco est une ville où la classe moyenne a littéralement été exclue) ;
- Les aspects environnementaux (selon un rapport de Greenpeace, l'informatique en nuage dans le monde passera de 632 G de kilowattheures en 2007 à 1 963 G de kWh d'ici 2020, et les émissions d'équivalent CO₂ associées atteindraient 1 034 Mt)
- Les effets d'une situation déclenchée par les attentats du 11 septembre : une série d'actes législatifs (dont le *Patriot Act* en 2001) acte le fait que des États mobilisent l'informatique au service de fonctions de contrôle.

Bref, le point des années 2000-2010 est la congruence entre un renouveau impérialiste des États et les transformations du capitalisme. Devant les dérives de ces régulations privées, il faut se demander comment l'État peut intervenir.

Un levier d'action politique

C'était une préoccupation soulevée par Gauthier-Pilotte dans son article à l'*Action nationale* : « comment réagir contre la perte de souveraineté numérique du Québec ? ». On peut répondre sous plusieurs angles : en termes de cohésion sociale et d'émancipation.

Il faut d'abord, en termes de politiques publiques, combler la fracture numérique, car elle constitue toujours une menace pour la cohésion sociale :

- La géographie : l'accès à Internet très haute vitesse reste préoccupant, voire médiocre, dans certains territoires (Îles-de-la-Madeleine et Basse-Côte-Nord notamment).
- Les disparités sociales : elles s'amenuisent en termes d'usage régulier, mais elles persistent selon l'âge, la scolarité ou le milieu de vie (CEFRIO 2016).

L'ère numérique peut aussi soutenir l'engagement collectif en permettant aux forces de profiter des possibilités de mise en réseau des compétences, des outils et des savoirs. Cependant, quelles sont les compétences (habiletés techniques et cognitives, stratégies communicationnelles sur les réseaux sociaux, capacité d'auto-organisation, etc.) requises pour maîtriser les outils numériques dans cette optique ? L'État québécois a révélé le *Cadre de référence de la compétence numérique* qui a une approche holistique du rapport au numérique, de la pensée critique à la culture informationnelle en passant par l'*Empowerment*. C'est un pas important, mais, dans une logique citoyenne et militante, on peut s'interroger sur la nécessité de remobiliser la pensée de Paulo Freire sur la littératie critique en lien avec le développement des littératies informationnelles, numériques ou médiatiques.

Plus largement, les mobilisations des dix dernières années (Printemps arabe, *Indignados*, *Occupy*, Carrés rouges, Gilets jaunes, etc.) ont proposé une conjonction inédite de trois phénomènes : indignation comme moteur d'engagement, capacité de réseautage numérique entre citoyens et laboratoire politique vivant, propice à l'émergence d'une nouvelle culture militante. Elles sont marquées par une prise de parole de catégories sociales généralement discrètes politiquement, voire « invisibilisées ».

Cependant, le numérique seul n'est pas gage de réussite du mouvement social. Car, finalement, l'activisme numérique doit s'enraciner une culture et une histoire politique, à des codes d'action collective, afin d'être vecteur de changement. C'est le rôle des mouvements politiques de connecter avec ces nouvelles réalités et c'est tout le défi de préserver la puissance de ces nouveaux mouvements, sans les dénaturer par des récupérations partisans.

► **Prochaine soirée-débat, le 27 février 2020 : *Catalans, Écossais et Kurdes à la recherche de l'Indépendance***

Trois régions du monde, trois territoires de trois grands pays avec des frontières ouvertes ou fermées, selon le contexte, et des populations porteuses d'identités, de cultures, d'organisations et de pratiques sociales différentes comparativement à celles des royaumes et des républiques qui les maintiennent sous leur domination tout en niant leur droit à l'autodétermination. Qu'ont-ils de commun, qu'ont-ils de spécifique? Comment les animateurs et les animatrices des mouvements indépendantistes de ces régions voient-ils l'intégration de leur nation dans le concert des nations libres? Comment vivent-ils la répression d'États centralisateurs, le cas échéant?

Animation: Claudette Carboneau, présidente du OUI Québec

Panélistes:

Hubert Rioux, politologue, chercheur associé, chercheur postdoctoral Banting Fellow, École nationale d'administration publique.

Khaled Suleiman, journaliste et écrivain

Eric Viladrich, chargé de cours, Département de littérature et de langues du monde, Université de Montréal et président du Cercle culturel catalan

► **OUI QUÉBEC**

Les IPSO étant membre de OUI QUÉBEC, Ferid Chikhi, membre du CA, était présent à la conférence de presse organisée par la Coalition québécoise de solidarité avec la Catalogne, le 4 décembre 2019.



DÉCLARATION PUBLIQUE DE SOLIDARITÉ QUÉBEC-CATALOGNE

Parce que la situation dans laquelle se trouve la Catalogne, notamment depuis octobre 2017, nous préoccupe gravement et particulièrement :

Devant l'incarcération et la condamnation de Jordi **Sánchez** et Jordi **Cuixart**, respectivement présidents de l'Assemblea nacional catalana et d'Òmnium cultural, deux grandes organisations de la société civile catalane;

Devant l'incarcération et la condamnation des membres démocratiquement élus du gouvernement catalan Oriol **Junqueras**, Dolors **Bassa**, Raül **Romeva**, Jordi **Turull**, Carme **Forcadell**, Joaquim **Forn** et Josep **Rull**;

Devant les sentences d'inhabilitation et les amendes infligées aux membres démocratiquement élus du gouvernement catalan Meritxell **Borràs**, Carles **Mundó** et Santi **Vila**;

Devant les mandats d'arrêt émis contre les membres élus du gouvernement, actuellement en exil, dont le président et actuel député européen Carles **Puigdemont**, les ministres Clara **Ponsatí**, Lluís **Puig** et Antoni **Comín**;

Devant l'exil imposé également aux membres élus du parlement catalan Meritxell **Serret**, Marta **Rovira** et Anna **Gabriel**;

Devant la répression et le recours à la violence par le gouvernement espagnol à l'endroit du peuple catalan, la judiciarisation de la politique et la criminalisation du droit de manifester;

Devant la violation des droits civils et politiques du peuple catalan et de son parlement;

Devant le refus du gouvernement d'Espagne de s'asseoir et de négocier une sortie de crise pacifique;

Devant l'immobilisme de la communauté internationale :

Nous, membres de la Coalition québécoise de solidarité envers la Catalogne, exprimons haut et fort notre soutien à la population catalane qui lutte pacifiquement et démocratiquement pour son droit à l'autodétermination ;

Nous dénonçons les irrégularités dans les procès et les interférences répétées des pouvoirs politiques dans le processus judiciaire espagnol;

Nous condamnons fermement les condamnations et les peines disproportionnées pour sédition, malversation et désobéissance infligées contre des hommes et des femmes qui n'ont fait qu'exercer leurs droits fondamentaux;

Nous enjoignons la communauté internationale, dans la foulée des dénonciations faites, entre autres, par Amnistie Internationale, à condamner les emprisonnements des leaders catalans, de même que les mandats d'arrêt émis contre les personnes en exil;

Nous demandons au gouvernement espagnol d'amnistier les leaders catalans, de procéder à la libération de ceux et celles qui sont emprisonné·e·s et d'annuler les mandats d'arrêt émis contre Carles Puigdemont et les autres membres de son gouvernement en exil.

Nous demandons également à l'ensemble de la communauté internationale, en particulier au gouvernement espagnol, de reconnaître et respecter le droit à la démocratie, le droit de décider et le droit à l'autodétermination du peuple catalan.

Nous interpellons les gouvernements du Québec et du Canada afin qu'ils condamnent les emprisonnements et qu'ils reconnaissent clairement ces droits, en particulier le droit à l'autodétermination.

Car à l'instar du Québec et de tant d'autres nations à travers le monde, le peuple de Catalogne a le droit de décider démocratiquement de son avenir politique.

Parce que les peuples ont le droit d'être libres !

Phillipe Antoine Lupien agissant au nom de la Coalition québécoise de solidarité avec la Catalogne.

<https://www.ccquebec.cat/solidarite/>

Il est encore temps de signer!

Micheline Labelle, vice-présidente des IPSO